



# LA BIODIVERSITÉ DANS NOTRE QUOTIDIEN

*Prendre conscience de sa valeur et agir pour la préserver*



# Les services rendus par la biodiversité

## Qu'est ce que la biodiversité ?

La biodiversité représente la diversité du monde vivant. Elle rassemble la diversité des gènes, des espèces et des écosystèmes ainsi que les interactions au sein de ces niveaux d'organisation et entre eux. On distingue la **biodiversité ordinaire** (ou nature de

proximité, celle côtoyée au quotidien) de la **biodiversité patrimoniale** (qui concerne les espèces rares, menacées ou emblématiques).

## La biodiversité : un enjeu pour l'Homme

Garante du bon fonctionnement des écosystèmes (régulation du climat, épuration des eaux, maintien de la fertilité des sols...), **la biodiversité fournit de nombreux services et ressources indispensables à la survie et au bien-être de l'Homme**. L'industrie, l'agriculture, la santé, le tourisme et les loisirs sont autant de secteurs qui dépendent également de la biodiversité.

## L'érosion de la biodiversité

**La perte de la biodiversité est aujourd'hui une réalité scientifique inquiétante et les services écosystémiques sont menacés**. Pour reprendre l'analogie du biologiste Paul Ehrlich : «Combien de rivets un Boeing 747 peut-il perdre avant de s'écraser ?». Pour Ehrlich, l'avion est la planète, les rivets : les espèces. A partir de combien d'espèces assistera-t-on à une catastrophe ?

## Quelques chiffres sur les espèces menacées de disparition en Picardie :



1 MAMMIFÈRE  
TERRESTRE SUR 10



1 PAPILLON  
DE JOUR SUR 3



2 AMPHIBIENS  
ET REPTILES SUR 5



PICARDIE NATURE



SIMON BARBIER



SIMON BARBIER



SIMON BARBIER

Les écosystèmes en bonne santé fournissent des ressources comme l'air de bonne qualité et l'énergie. Ils nous procurent également des services comme la pollinisation et la dispersion des graines, la protection contre divers risques naturels comme les inondations, la régulation des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts, des infections ou des maladies...

## ZOOM SUR LES ZONES HUMIDES

**La préservation et la gestion durable des zones humides sont d'intérêt général**. Les milieux humides (marais, tourbières, prairies humides, lagunes...) se caractérisent par une biodiversité exceptionnelle et jouent également un rôle primordial dans la régulation de la ressource en eau, l'épuration et la prévention des crues.

**Ces milieux sont en régression**, menacés par les activités humaines (urbanisation, intensification de l'agriculture, pollutions). Leur préservation représente des enjeux environnementaux, économiques et sociaux importants.

**Faire réaliser un inventaire et une délimitation précise des zones humides du territoire** par un organisme agréé peut être l'opportunité de découvrir ou redécouvrir un patrimoine riche, d'adopter les mesures de préservation les plus appropriées et **constitue un outil incontournable d'aménagement du territoire** (les zones humides sont strictement protégées par la loi).



SEBASTIEN LEGRIS

Fontaine-sur-Somme  
Étang des Provisions

# Les interactions Homme-biodiversité

*L'Homme fait partie de la biodiversité et la biodiversité fait partie de la vie de l'Homme. A notre porte, sur la route, dans nos parcs et jardins, les interactions avec l'Homme se font souvent au détriment des espèces sauvages. Partager notre territoire avec la faune sauvage et l'accueillir dans notre quotidien impliquent la mobilisation des collectivités locales comme des citoyens.*

## Les bâtiments : un espace de cohabitation

Des maisons particulières aux anciens corps de ferme, aux vastes combles d'églises ou de châteaux, en passant par les volets, les linteaux, poutres, toitures, dépendances ou autres lieux parfois plus originaux, la faune sauvage cohabite très souvent avec l'Homme. Or, **les citoyens ne sont pas toujours conscients des enjeux de cette cohabitation et peuvent commettre des erreurs souvent fatales pour la biodiversité qui y trouve refuge.** Aménagement des combles perdus, ravalement de façades, pose de cache-moineaux, engrièvement des clochers, destruction de nids... suppriment les espaces refuges de nombreuses espèces. **Des associations locales de protection de la nature peuvent vous conseiller**, au cas par cas, afin de limiter les impacts sur les espèces protégées et favoriser la cohabitation avec la faune sauvage.



**L'Effraie des clochers:** une espèce commune dans toute la Picardie, souvent victime des collisions routières et de la perte de ses lieux potentiels de nidification (destruction des corps de ferme, engrièvement des clochers...).

## La route : un espace mortifère pour la faune sauvage



La faune a des besoins territoriaux vitaux et se déplace entre ces territoires, saisonnièrement pour la reproduction (ex: les amphibiens) ou quotidiennement pour la recherche de nourriture, de zones de repos (ex: les mammifères terrestres)... Parfois, se déplacer peut devenir un vrai défi ! Les voies de déplacement et autres axes de migration de la faune sauvage sont souvent entrecoupés par **des infrastructures linéaires (routes, voies ferrées, canaux...)** dont certaines **constituent des obstacles quasi-infranchissables pour la faune.** Les animaux se risquent parfois à les franchir et peuvent y trouver la mort.

Picardie Nature a développé l'**outil Faune & route: faune-et-route.org** pour collecter vos observations d'animaux trouvés morts sur la route. Cet outil recense les zones à risque **pour la faune sauvage en Picardie** et pourra être exploité pour proposer la mise en place d'aménagements et de mesures de protection (crapauduc, écuoduc, déviation temporaire...).

## Parcs et jardins: le « zéro phyto », un enjeu environnemental et de santé publique

De nombreux pesticides (herbicides, insecticides, anti-germinatifs) contaminent les sols, les eaux de surface et des nappes souterraines, fragilisent la biodiversité et sont toxiques pour l'homme. **Leur utilisation est interdite** depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour les collectivités territoriales, les établissements publics et l'Etat dans l'espace public et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour les particuliers dans les jardins, sur les balcons, les terrasses...



**Dans un écosystème équilibré, les prédateurs participent à la régulation des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts:** les chauves-souris et hirondelles par exemple jouent le rôle parfait d'insecticides naturels ! Même **les « mauvaises herbes » sont indispensables :** elles favorisent la venue des pollinisateurs et fournissent le gîte et le couvert pour de nombreuses espèces.

# Élus : des solutions concrètes pour préserver la biodiversité

*Les collectivités locales ont un rôle clef dans la lutte contre la perte de biodiversité, que ce soit à travers leur stratégie de développement, la pédagogie mise en œuvre auprès de leurs citoyens et des écoles ou les aménagements d'espaces. Agir sur son territoire est à la portée de toute collectivité, même de petite taille ou disposant de peu de moyens.*

## Protéger la biodiversité à travers ses achats publics

**Des marchés éco-responsables favorisent la préservation de l'environnement.** Dès la rédaction du cahier des charges, la collectivité doit intégrer le coût environnemental de son achat. Les marchés doivent privilégier des solutions qui prennent en compte les performances en matière de protection de l'environnement, le coût global d'utilisation, les coûts tout au long du cycle de vie... Il peut s'agir par exemple de développer une restauration scolaire locale et bio, favoriser les labels écologiques des produits d'entretien, choisir des plantes locales pour les espaces publics...

## Gérer ses espaces verts de façon différenciée

Qu'elles soient urbaines ou rurales, les communes gèrent des espaces verts (parcs, voies vertes, bandes enherbées) et des espaces naturels (étangs, marais, forêts). **La gestion différenciée consiste à pratiquer un entretien de ces espaces compatible avec la préservation de la biodiversité et qui s'adapte à l'usage des lieux** : diminution des fréquences de tonte, paillage des pieds d'arbres, fauche tardive... Ce mode de gestion représente également des gains économiques par la limitation des charges de fonctionnement liées à l'entretien des espaces.

## Modifier l'image de la nature en ville

La perception de la nature évolue au fil des époques. Aujourd'hui, la présence d'une **biodiversité ordinaire** au pied des arbres et sur les trottoirs évoque encore souvent le manque d'entretien, en lien avec une perception négative (les « mauvaises herbes »). **Les élus et les gestionnaires peuvent veiller à sensibiliser les populations locales** (grand public, scolaires) via de nombreux outils : affichette, signalétique, plaquette, animation, vidéo, participation citoyenne, débat...

## Éclairer sans déranger

Pour limiter l'impact de l'éclairage de nuit sur la faune sauvage (attraction, répulsion, désorientation des es-

pèces), il suffit d'adopter des systèmes avec abat-jours redirigeant la lumière vers le sol, de définir les besoins en éclairage en fonction des horaires ou de mettre en place des capteurs sensibles au passage des personnes. **Des gestes qui allient préservation de la biodiversité et économies d'énergie !**

## Créer des lieux d'accueil des espèces dans les bâtiments et espaces publics

Le bâti, public comme privé, constitue des espaces de nidification, d'hibernation ou de repos pour des espèces souvent fragilisées. **Des associations naturalistes locales peuvent réaliser un diagnostic du bâti et conseiller les services communaux sur des aménagements à réaliser en faveur de la biodiversité**, notamment lors de l'entretien régulier des bâtiments, des opérations de rénovation ou même de construction.

Afin de pallier la diminution des cavités et interstices naturels et artificiels, il est possible d'intégrer des nichoirs et gîtes aux bâtiments (murs et façades).

Dans les espaces verts, les nichoirs et gîtes s'installent sur les arbres. Qui vont-ils accueillir : chauves-souris, oiseaux, petits mammifères ou insectes ?



Avec un peu d'astuce, la cohabitation avec les hirondelles est facile : sur la façade de la mairie de Lawarde-Mauger-l'Hortoy (Somme), PicardieNature et la Commune ont installé des planchettes sous les nids pour préserver les vitres et appuis de fenêtres des fientes, tout en permettant aux oiseaux de nicher en toute sérénité. Ce geste en faveur de la biodiversité dans les bâtiments s'est accompagné d'une sensibilisation des habitants.

## Prendre connaissance du patrimoine naturel local

Connaître la biodiversité, c'est pouvoir agir pour la protéger et la valoriser. Lancé en 2010 par le Ministère de l'environnement, le **programme « Atlas de la biodiversité communale » est une démarche qui permet à une collectivité locale de connaître, de préserver et de valoriser son patrimoine naturel.** En plus d'inventaires naturalistes, la démarche inclut la sensibilisation et la mobilisation des élus et citoyens et la définition de recommandations de gestion ou de valorisation de la biodiversité. Ce programme est soutenu par l'Agence Française pour la Biodiversité. Des experts de la faune, de la flore et de la fonge locales peuvent vous accompagner dans cette démarche.



En juillet 2017, l'Agence française pour la biodiversité lançait un appel à manifestation d'intérêt pour permettre à 500 communes de bénéficier d'un soutien financier afin de lancer une démarche d'Atlas de la biodiversité communale (ABC) sur leur territoire. La Communauté de Communes des 2 Vallées, a fait appel à l'association Picardie Nature pour réaliser les inventaires des habitats naturels et des espèces sur les secteurs les moins bien connus de leur territoire et proposer aux habitants plusieurs animations et actions de sensibilisation.

## Adapter l'aménagement du territoire

A l'échelle locale, le **document d'urbanisme** (PLU, PLUi ou Carte communale) constitue l'outil opérationnel de la collectivité **pour la mise en œuvre d'un projet d'aménagement durable de son territoire.** Il permet de définir des mesures réglementaires conciliant le développement des activités humaines et la préservation de la biodiversité. La collectivité peut ainsi **identifier et classer des éléments du patrimoine naturel ou bâti à protéger** (mares, bois, vergers, prairies, haies...), y compris sur des terrains privés. Ces éléments peuvent notamment être protégés pour le **maintien ou la restauration des continuités écologiques.**

Leur identification implique une bonne connaissance des enjeux environnementaux du territoire. Dès l'approbation du document d'urbanisme, les élus sont en charge de faire appliquer les dispositions de celui-ci.

## La Trame verte et bleue (TVB)

La Trame verte et bleue constitue l'infrastructure naturelle du territoire qui doit inspirer son aménagement durable. **L'objectif est de freiner l'érosion de la biodiversité résultant de la fragmentation des espaces.** En effet, les espèces ont besoin de pouvoir circuler librement pour accomplir leur cycle de vie et permettre les échanges génétiques entre populations. Les connexions entre les habitats naturels sont donc essentielles au maintien de leur fonctionnalité et à la libre circulation des espèces. Les vallées, réseaux de prairies, massifs boisés, les haies... forment naturellement des corridors. La préservation de ces éléments du paysage et la définition des secteurs à urbaniser doivent donc intégrer cette logique de continuité écologique.

**La TVB permet également d'atteindre des objectifs sociaux et économiques,** par le maintien de services rendus par la biodiversité, par la mise en valeur paysagère et culturelle des espaces, mais aussi par les interventions humaines qu'elle implique.

## ZOOM SUR LA COMMUNE D'HALLENCOURT

La mairie d'Hallencourt allie pédagogie et protection de la biodiversité en labellisant l'école de Wanel « **Refuge pour les Chauve-souris** » (une maternité de demoiselles volantes s'y installe chaque printemps-été dans le préau) et en réhabilitant les mares du village au cours de chantiers nature participatifs. Avec le soutien de l'Agence de l'eau Artois Picardie et l'intervention des associations Picardie Nature et les Blongios, une mare en cours de comblement naturel a été restaurée à Hocquincourt et une mare aujourd'hui disparue au coeur du village d'Hallencourt a été recréée.



# Les citoyens : des acteurs à part entière

*La préservation de l'ensemble de notre patrimoine naturel est l'affaire de tous. S'informer, participer, agir et protéger la biodiversité est à la portée de chacun.*

## Connaître pour protéger

Tout le monde peut prendre le temps d'**observer** la faune sauvage, de s'en étonner ou s'en émerveiller. Pour aller plus loin dans la découverte de la nature, il est possible de **participer** aux sorties, chantiers, études, inventaires, conférences ou ateliers organisés par les associations locales de protection de la nature.

**Partager ses observations de la faune et de la flore sur les bases de données collaboratives** (<http://www.open-sciences-participatives.org>), permet d'améliorer les connaissances sur la biodiversité. Même les débutants peuvent y contribuer !

**Faire découvrir** la nature aux autres : en parler autour de soi, ouvrir ou rejoindre un Club CPN «Connaître et Protéger la Nature», animer des stands pour une association... contribuent également à préserver la biodiversité.

## Partager son toit avec la faune sauvage

Des gestes simples comme favoriser ou adapter l'accès aux combles aux chauves-souris ou aux rapaces nocturnes, poser des gîtes artificiels, laisser les espaces aux moineaux et martinets... invitent à la cohabitation avec la faune sauvage.

Si la cohabitation avec cette dernière donne lieu à de l'inconfort ou si des travaux sont prévus, **des associations locales de protection des oiseaux ou des chauves-souris peuvent accompagner particuliers ou entreprises, au cas par cas, afin d'éviter tout risque de dérangement ou de destruction d'espèces protégées.**

## Aménager son jardin

Jardins privés, terrasses, rebords de fenêtres fleurissables peuvent offrir un abri pour de nombreuses espèces animales et végétales (papillons, oiseaux, petits mammifères, insectes). Une gestion de ces espaces orientée en faveur de la biodiversité est **un atout dans la constitution de la trame verte et bleue en milieu urbain**. Il suffit par exemple de :

- **Favoriser la diversité de milieux** pour accueillir un grand nombre d'espèces (en remplaçant des zones de gazon d'un faible intérêt écologique par des prairies fleuries, en gardant des zones de végétation plus rase et en conservant des sols nus, en aménageant une mare, en dressant un mur de pierres sèches, en plantant des arbres et des haies...).

- **Opter pour les plantes et essences d'arbres locales** : ce choix permet d'accueillir la faune locale bien plus que des espèces horticoles et d'éviter la prolifération des essences invasives ([www.plantonsledecor.fr](http://www.plantonsledecor.fr)).

- **Installer des gîtes et créer des abris** pour que les oiseaux, les mammifères et les insectes puissent se réfugier, hiverner ou construire leur nid.



Jardin avec maintien de zones enherbées servant de refuge à de nombreuses espèces

## ZOOM SUR UNE COHABITATION RÉUSSIE



Dans le secteur de Villers-Cotterêts (02), une maternité de pipistrelles cohabite avec Agnès: «habitantes des lieux bien avant moi, elles sont jusqu'à une centaine en été! Pour les travaux d'isolation,

Picardie Nature m'a accompagnée et tout s'est bien passé».

## Consommer autrement

Opter pour une consommation plus responsable permet de limiter l'impact des ménages sur l'environnement et la biodiversité. Il s'agit en particulier de veiller à ce que les aliments soient issus d'une gestion durable des espèces et de consommer local et de saison.

Quelles que soient ses disponibilités et compétences, il est possible d'agir en faveur de la nature en devenant bénévole, en adhérant ou en faisant un don aux associations locales de protection de la biodiversité. Il est aussi possible d'agir en participant aux enquêtes publiques lorsque des projets d'aménagements sont susceptibles de porter atteinte à l'environnement.

# Zoom sur quelques espèces anthropophiles

## Les Hirondelles



Les hirondelles sont des oiseaux migrateurs à dos noir et ventre blanc qui subissent aussi la crise du logement ! On compte 3 espèces nicheuses en Picardie, dont 2 qui utilisent les bâtiments : l'Hirondelle de fenêtre et l'Hirondelle rustique.

**Les hirondelles et leurs nids sont protégés par la loi :** toute l'année, il est interdit de les détruire ou de perturber leur reproduction. Bien qu'encore observées un peu partout (source : [www.clicnat.fr](http://www.clicnat.fr)), les populations d'hirondelles ont vu leurs effectifs chuter. Depuis les années 1990, on a observé jusqu'à 50% de perte pour les Hirondelles de fenêtre et 40 % pour les Hirondelles rustiques (source : Muséum national d'Histoire naturelle). Les causes de leurs régressions sont en particulier liées à la destruction des nids par des personnes incommodées par les fientes et à la disparition des proies par perte des secteurs fleuris et utilisation d'insecticides.

**Les citoyens ont toute leur part à jouer dans la protection de ces oiseaux** en gardant les nids naturels et des secteurs fleuris, en créant des mares ou encore en installant des nids artificiels.

## Les chauves-souris

Elles volent avec leurs mains, voient avec leurs oreilles, ne pèsent pas plus lourd que quelques carrés de sucre et se nourrissent d'insectes et d'araignées ! Elles dorment dans nos caves en hiver, elles installent leur maternité en été dans nos toitures. On peut les trouver toute l'année également dans nos greniers ou nos granges, dans les arbres, les carrières ou sous les ponts. 23 espèces sont recensées en Picardie. **Toutes sont protégées par la loi. 6 espèces sont menacées**, soit plus d'1 espèce sur 4. Même les espèces encore considérées communes comme la Pipistrelle commune, sont en déclin.



Agriculture intensive (homogénéisation des milieux et usages d'insecticides), collisions avec les véhicules ou éoliennes mal implantées, modification des habitations (isolation, travaux de performance énergétique...), sont autant de menaces qui pèsent sur ces espèces.

**Quelques actions simples favorisent la cohabitation entre humains et chauves-souris :** préserver un accès aux caves, greniers ou garages, conserver ou créer quelques interstices dans les murs (gîtes d'étape pour elles !), laisser un bout de jardin évoluer librement, créer une mare et en cas de travaux prévus, contacter les associations locales !



Si vous accueillez une maternité de chauves-souris ou agissez en leur faveur chez vous, demandez à recevoir le label national « Refuge pour les Chauves-souris ». Il valorise votre engagement et porte le message d'une cohabitation réussie !

Particuliers, collectivités ou entreprises qui cohabitent avec les chauves-souris ou les hirondelles : Picardie Nature vous accompagne : diagnostic, conseil, sensibilisation.

## La Chevêche d'Athéna

Couramment appelée « petite chouette aux yeux d'or » ou « Cahouant » (chat huant) qui fait référence à son chant, elle est assez emblématique de Picardie où plusieurs territoires abritent encore de belles populations. Contrairement à ses cousines, cette chouette peut s'observer de jour comme de nuit, même si elle chasse plutôt la nuit, à l'aube et au crépuscule.



Elle fréquente les bocages, les vieux vergers, les prairies avec des arbres têtards, mais aussi les plaines à proximité des villages ou des fermes isolées. Elle niche principalement dans des cavités d'arbres creux, mais aussi dans des bâtiments anciens.

**En déclin**, elle est victime des pesticides utilisés en agriculture (réduction du nombre des insectes dont elle se nourrit ou contamination de la chaîne alimentaire), du trafic routier et surtout de la disparition de ses habitats. Sa préservation passe par la conservation des prairies et la valorisation des vergers à hautes tiges et des haies.

**Comment aider la chouette chevêche ?** En plantant des haies composées d'essences locales, en taillant les arbres qui le supportent en « têtard », en posant des nichoirs pour contrebalancer la disparition de cavités naturelles ou en conservant un accès aux greniers, cabanons, granges et maisons non habitées (une ouverture de 10 cm de diamètre suffit pour que l'espèce s'installe).



PICARDIE NATURE

Picardie Nature  
233 Rue Eloi Morel | 80000 Amiens  
03 62 72 22 50 | [contact@picardie-nature.org](mailto:contact@picardie-nature.org)  
[www.picardie-nature.org](http://www.picardie-nature.org)

## Soutenez Picardie Nature et ses actions !

- en adhérant
- en devenant bénévole
- en faisant un don
- en en parlant autour de vous !

## Transmettez vos observations de la faune sauvage sur :

- [www.clicnat.fr](http://www.clicnat.fr)
- [www.faune-et-route.org](http://www.faune-et-route.org)



## POUR ALLER PLUS LOIN :



Les Listes rouges en Picardie sur [www.picardie-nature.org](http://www.picardie-nature.org), dans la catégorie Etude de la Faune sauvage > Les outils > Les espèces picardes pour connaître les espèces menacées en Picardie.



Le liuret **Espèces animales Exotiques Envahissantes de Picardie** pour les reconnaître et savoir comment agir face à elles.



Le liuret **Jardin sauvage en Picardie** pour connaître, accueillir et protéger les animaux sauvages au jardin.



Le liuret **Observer la faune en Picardie**: conseils et méthodes pour découvrir la faune locale.

Retrouver également plus d'informations sur : [observer-la-faune.picardie-nature.org](http://observer-la-faune.picardie-nature.org)



Le label «Patrimoine naturel des Hauts-de-France» est un moyen d'information du public sur les qualités scientifiques et naturalistes d'un ouvrage, d'une manifestation, ou d'une formation. Il octroie aux bénéficiaires une plus grande visibilité de leurs projets.

Il a été mis en place il y a plusieurs années par l'ex-DREAL picarde. Avec la fusion des régions (réforme territoriale - 2016), la labellisation des projets environnementaux est désormais proposée sur l'ensemble du territoire des Hauts-de-France.

Le label «Patrimoine naturel des Hauts-de-France» est attribué par des comités d'experts composés de représentants des acteurs de l'environnement naturel régional. Les exigences de labellisation sont fixées par des modalités propres selon qu'il s'agisse d'ouvrages, de manifestations, de formations.

Rédaction : Betty Courquin **Conseils et relecture**: Sophie Decleq, Jean-Baptiste Desbas, Lucie Dutour, Thomas Hermant, Sébastien Legris, Sébastien Maillier, Sarah Monnet, Jean-Adrien Noël

Design graphique: Olivier Damiens. Impression: Egide MD. Dépôt légal: décembre 2019

Photographies de couverture: Abeille - *Apis mellifera* © Simon BARBIER | Moineau domestique - *Passer domesticus*

© Jean-Michel DUPONT | Bassin à amphibiens et muret à lézards © Sébastien LEGRIS



«l'observatoire faune en Picardie» et «l'opération faune protégée et bâtiments» sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER - FSE pour la Picardie.



Les actions menées par Picardie Nature sont permises par le soutien et la participation des adhérents, des donateurs et des bénévoles ainsi que par la collaboration et l'aide de différents partenaires



Etablissement public du Ministère chargé du développement durable